

Nancy, le 28 mai 2021

Monsieur le ministre,

Par Ordonnance du 26 mai, le Gouvernement donne à la Collectivité Européenne d'Alsace la possibilité d'instaurer une « écotaxe poids lourds » sur son réseau routier, notamment sur l'A35 qui traverse ce département du Nord au Sud.

Le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain avait, dès juillet 2015, adopté à l'unanimité une position précisant que seule une approche combinant à court terme une maîtrise des flux de transit, et à moyen et long terme la réalisation d'une offre de mobilité alternative associant tous les modes de transport, était en mesure d'apporter une réponse adaptée à l'engorgement d'un des principaux euro-corridors Nord-Sud européens qui traverse la Lorraine.

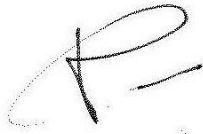
Dans son « Manifeste pour un édifice régional équilibré » voté à l'unanimité en juin 2018, le Sillon Lorrain prenait cette position : « un éventuel transfert de compétences de l'Etat et de la Région à un département d'Alsace serait de nature à remettre en cause la légitimité même de la collectivité régionale et causerait des disparités territoriales contraires à la cohésion républicaine, que nous ne saurions accepter. »

De plus, le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain et la Région Grand Est collaborent depuis 2 ans à la réalisation d'un Grenelle des mobilités en Lorraine : il ressort des échanges entre les élus Lorrains et du Grand Est que l'instauration unilatérale d'une écotaxe sur le territoire alsacien pourrait provoquer des reports de trafic sur l'autoroute A31, thrombosant encore plus une infrastructure déjà saturée.

L'amélioration des réseaux routiers engagée sur les territoires alsaciens ne peut, ainsi, s'envisager sans prendre en compte les enjeux de mobilités notamment sur l'axe Luxembourg-Dijon, et en particulier sur l'A31.

Nous rappelons que l'Etat et la Région Grand Est doivent concourir à garantir l'équité territoriale. L'instauration d'une écotaxe, si elle est possible pour la Collectivité Européenne d'Alsace, doit pouvoir être levée ou instaurée pour les 4 départements de l'ex-Lorraine : seule la région Grand Est peut apporter la nécessaire cohérence territoriale dans la levée de cette nouvelle taxe.

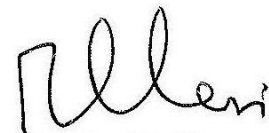
Nous vous prions de recevoir, Monsieur le ministre, l'expression de nos respectueuses salutations,



Michel HEINRICH
Président du Sillon Lorrain
Président de la Communauté
d'Agglomération d'Epinal

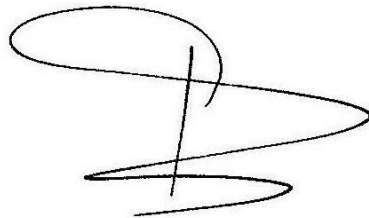


François GROSDIDIER
Président de Metz Métropole
Maire de Metz



Mathieu KLEIN
Président de la Métropole
du Grand Nancy,
Maire de Nancy

Pierre CUNY
Président de la communauté
d'agglomération Portes de France-Thionville
Maire de Thionville



Patrick NARDIN
Conseiller métropolitain en
charge des infrastructures et mobilités
Maire d'Epinal

